

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

À retourner au plus tard le 13 juillet 2022

À la Direction des Affaires Scolaires, de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports (14, rue de l'Église)

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : / / Sexe : F M

Ville et pays de naissance :

École fréquentée en septembre 2022/2023 :

Niveau scolaire en septembre 2022/2023 :

PHOTO
OBLIGATOIRE

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

RESPONSABLE LEGAL 1 / TUTEUR

Nom et prénom :

Date de naissance :

Ville et pays de naissance :

Adresse :

Ville :

Téléphone portable :

Téléphone domicile :

Email :

RESPONSABLE LEGAL 2

Nom et prénom :

Date de naissance :

Ville et pays de naissance :

Adresse :

Ville :

Téléphone portable :

Téléphone domicile :

Email :

En cas de divorce ou de séparation des parents, un document juridique instituant les modalités (même provisoires) de garde du ou des enfants doit être transmis ou une attestation sur l'honneur signée des deux parents, à défaut. Ce document précisera la date de séparation et les modalités de garde ainsi que la répartition entre les deux parents des frais liés aux activités péri et extrascolaires.

CONTACTS DE LA FAMILLE

Civilité	Nom	Prénom	Téléphone portable	Lien avec l'enfant	Personne à contacter en cas d'urgence (autre que les responsables légaux 1 et 2)	Personne autorisée à venir chercher l'enfant
Madame <input type="radio"/> Monsieur <input type="radio"/>						
Madame <input type="radio"/> Monsieur <input type="radio"/>						
Madame <input type="radio"/> Monsieur <input type="radio"/>						

Je soussigné(e) : responsable légal(e) autorise les tierces personnes indiquées ci-dessus à récupérer mon enfant. J'ai pris connaissance des informations suivantes : seules les personnes nommément désignées ci-dessus peuvent bénéficier de cette autorisation. Toute personne bénéficiant d'une autorisation devra justifier de son identité en présentant ses papiers d'identité auprès de l'animateur présent à l'accueil.

ENFANT AUTORISÉ À SORTIR SEUL (seulement pour les enfants en élémentaire)

J'autorise mon enfant à partir seul des activités périscolaires auxquelles il est inscrit, selon les jours de présence qui ont été réservés :

*Activités périscolaires du soir (lundi, mardi, jeudi, vendredi) Oui Non

*Etudes surveillées Oui, à 18 h Non

*Accueil de loisirs élémentaire mercredi Oui Oui, à 13 h Oui, à 17 h Non

*Accueil de loisirs élémentaire vacances Oui Oui, à 13 h Oui, à 17 h Non

UTILISATION DES COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES ET ÉLECTRONIQUES - DROIT À L'IMAGE

*Je soussigné(e) responsable légal(e) autorise la ville de Saint-Leu-la-Forêt à **m'adresser des informations par le biais de mon téléphone portable** (exemple : informations grève...).

Oui Non

*Je soussigné(e) responsable légal(e) autorise la ville de Saint-Leu-la-Forêt à **utiliser les photos de mon enfant dans un but informatif ou événementiel** afin de promouvoir les activités de loisirs organisées par la ville sur ses différents supports : expositions photos, revues de presse, blog des séjours, site internet de la Ville, espace citoyen, affiches, catalogues, journal municipal, flyers, diaporamas de présentation et support DVD.

Oui Non

RENSEIGNEMENTS SANITAIRES CONCERNANT LA SANTÉ DE L'ENFANT

*Allergies : Alimentaires Médicamenteuses Autres

*Projet d'Accueil Individualisé (PAI) :

Votre enfant a-t-il un PAI scolaire ? Oui Non

Votre enfant est-il suivi par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ? Oui Non

(Si vous avez coché OUI, et si vous le souhaitez, vous pouvez prendre contact avec la DASEJS pour convenir d'un rendez-vous. Nous pourrions évaluer ensemble les moyens matériels et/ou humains pour l'accueil de votre enfant).

Médecin traitant : Nom : Téléphone :

*Problèmes de santé et antécédents :

*Vaccinations effectuées (indiquer les dates de vaccination) :

Se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccination de l'enfant. Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, merci de joindre un certificat médical de contre-indication.

Diphtérie – Tétanos – Poliomyélite Coqueluche Hib Hépatite B

Rougeole – Oreillons – Rubéole Méningocoque C Pneumocoque

Pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018, les 11 vaccinations ci-dessus sont obligatoires.

Pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2018, seules les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sont exigées.

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES DES RESPONSABLES LÉGAUX (régime alimentaire, asthme, port de lunettes...)

SIGNATURE DES RESPONSABLES LEGAUX (obligatoire)

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, et j'autorise Madame le Maire ou son représentant, à prendre, le cas échéant, toute mesure (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendue nécessaire par l'état de l'enfant. L'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires vaut acceptation du règlement intérieur des activités scolaires et périscolaires.

(Procédures susceptibles d'évoluer en fonction des décisions gouvernementales dans le cadre de la crise sanitaire - covid 19)

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, le / /

Responsable légal 1 - Nom et prénom

Responsable légal 2 - Nom et prénom

INFORMATIONS RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) : Le responsable du traitement de vos données est le Maire de la Ville de Saint-Leu-la-Forêt, dont le siège social se situe 52, rue du Général Leclerc - 95320 Saint-Leu-la-Forêt. Les données personnelles concernées sont : l'état civil de la famille, la situation familiale, la photo d'identité de l'enfant, les renseignements relatifs à l'assurance, l'autorisation de sortie et les coordonnées de tiers à contacter, le lieu de scolarisation et le niveau scolaire de l'enfant, l'autorisation de droit à l'image, le consentement à l'envoi d'informations par mail et par téléphone par la DASEJS, les renseignements sanitaires, le cas échéant les données relatives à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), ainsi que la signature électronique ou manuscrite. Ces données sont recueillies dans le cadre d'une mission de service public. Elles sont collectées afin de procéder à l'inscription de l'enfant aux activités périscolaires et extrascolaires, à la gestion administrative et financière des dossiers, aux déclarations d'accident et à l'information des parents. Elles sont conservées pour une durée d'un an, à partir de la rentrée scolaire sur les sites et de 30 ans dans les archives de la Mairie. Ces informations sont à l'usage exclusif des services de Saint-Leu-la-Forêt. Elles sont également transmises aux services de la préfecture, à la police nationale, si besoin à l'assureur de la Ville et aux services de protection de l'enfance. Le recueil de ces données est obligatoire. A défaut de transmission, l'inscription et la participation aux activités est impossible. Conformément à la Loi « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, de portabilité et d'effacement de vos données. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort. Pour exercer ces droits, veuillez adresser un courrier à : RGPD, Mairie de Saint-Leu-la-Forêt, dont le siège social se situe 52, rue du Général Leclerc - 95320 Saint-Leu-la-Forêt. Une copie de votre justificatif d'identité sera à joindre à la demande. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.